

LE CENDREDEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 16 mai 2019

Date et heure de la séance : 22 mai 2019 à 18h.30

Nombre de conseillers municipaux : 27

Nombre de présents : 17

Absents avec procuration : 5

Absents : 5

Présents : Mmes Josiane BEUREL - Jacqueline BOLIS - MM. Philippe CRESPIN - Pascal DÉCOTTE - Jacques DUBOISSET - Mme Sylvie FABRON - M. Jean-Pierre FASSIER - Mmes Marie-Christine MACARIO - Christel MARCHENAY - M. Jean-Marc MIGUET - Mme Valérie MONTEIRO - MM. Sébastien MORIN - Philippe PACHECO - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Hervé PRONONCE - Mme Karine SOUCHAL.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à M. Jean-Pierre FASSIER - Mme Martine LEGRAND procuration à M. Pascal DÉCOTTE - Mme Adrienne LIBIOUL procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Jean-Paul PRESLE procuration à M. Hervé PRONONCE - Mme Agnès ROCHE procuration à Mme Karine SOUCHAL.

Absents : M. Matthias DINIZ - Mme Ludivine MEISSONNIER - M. Jean-Louis MOLAT - Mme Nadège PARANT - M. Jean-François RAZAVET.

Secrétaire de séance : Mme Karine SOUCHAL.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N° 19/05/22/009**OBJET : Modification du tableau des effectifs de la commune au 1^{er} juin 2019**

Le Premier Adjoint rappelle au Conseil Municipal qu'au fil du temps, toute collectivité connaît des mouvements de personnels, qui peuvent être sortants (radiation des cadres pour mise à la retraite ou pour mutation, détachement...) mais aussi entrants (détachement, intégration directe, mutation, nomination en qualité de stagiaire...).

Par ailleurs, à l'intérieur même d'une collectivité, les fonctionnaires territoriaux sont susceptibles de voir leur situation administrative évoluer, notamment par avancement de grade ou dans le cadre de la promotion interne.

S'agissant des mouvements sortants, lorsque l'agent a quitté le poste qu'il occupait, ce dernier devient vacant. Il peut alors être pourvu par un nouvel agent, pour une quotité de travail identique mais peut aussi rester vacant et devenir obsolète.

Sans toilettage périodique, le tableau des effectifs peut perdre de sa pertinence. C'est pourquoi le Conseil Municipal est régulièrement invité à supprimer, après avis du Comité Technique, les postes vacants qui n'ont pas vocation à court ou moyen termes à être de nouveau pourvus.

Le 8 mars dernier, le Comité Technique, obligatoirement consulté avant toute suppression de poste, a donné un avis favorable unanime au projet de suppression de 3 postes, à compter du 1^{er} juin 2019.

Cependant, entre la date de la séance du Comité Technique et celle de prise d'effet des modifications envisagées, certains mouvements de personnels, dont nous n'avions pas encore connaissance le 8 mars 2019, ont été enregistrés et sont venus impacter le tableau des effectifs prévisionnel proposé à l'instance paritaire, à savoir :

- Le détachement d'un Adjoint territorial d'animation titulaire à temps non complet (28/35^{ème}) auprès du C.C.A.S. de Cournon-d'Auvergne à compter du 1^{er} mai 2019
- Le recrutement par voie de mutation d'un Adjoint Technique territorial titulaire à temps complet (35/35^{ème}), à compter du 15 mai 2019
- La démission d'un Assistant Territorial d'Enseignement Artistique contractuel à temps non complet (13/20^{ème}), à compter du 1^{er} juin 2019.

Il est précisé que ces changements « intermédiaires » ne nécessitent pas un nouvel avis du Comité Technique.

Enfin, des réorganisations internes au sein de l'Ecole Municipale de Musique ont dernièrement été rendues nécessaires. En conséquence, seuls deux postes sont finalement à proposer à la suppression sur les trois initialement envisagés.

Aussi, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le Conseil Municipal est invité à suivre les avis favorables unanimes du Comité Technique, dans sa séance du 8 mars 2019, et de la commission en charge du personnel communal réunie le 14 mai 2019, à savoir supprimer les postes suivants du tableau des effectifs de la Commune, à compter du **1^{er} juin 2019** :

Filière administrative :

- 1 poste de Rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps non complet (14/35^{ème})

Filière culturelle :

- 1 poste d'Assistant territorial d'enseignement artistique à temps non complet (14/20^{ième})

Ces deux suppressions ramèneront à **91** le nombre de postes inscrits au tableau des effectifs de la Commune, dont **36** à temps non complet. Parmi ces 91 postes budgétaires, **68** sont aujourd'hui pourvus. Les tableaux des effectifs correspondants aux situations initiale, intermédiaire proposée au Comité Technique et finale après l'ensemble des modifications précisées ci-avant sont annexés à cette délibération.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Approuver les modifications du tableau des effectifs de la Commune.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire



Hervé PRONONCE.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 28 mai 2019
Reçu en Préfecture le 28 mai 2019

Le Directeur Général des Services,

Jérémy FONTFREYDE.